

## Assemblée des délégués du 23 octobre 2018

### Point 3 de l'ordre du jour : Budgets de fonctionnement et des investissements 2019

En préambule, il faut souligner que le Conseil fédéral a adopté en date du 14 septembre 2018, à l'attention des Chambres fédérales, le Message relatif à l'arrêté fédéral concernant le PA3 de Mobul.

#### 1. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

##### a) Administration

02 Administration

020 Administration générale

Plusieurs aménagements prévus, tant dans le PA1 que dans le PA3 vont débiter en 2019 (cf budget des investissements). De ce fait, les tâches administratives du Département technique et des Finances de la Ville de Bulle connaîtront un rythme soutenu en 2019. C'est la raison pour laquelle le montant du poste 320.310.00 est maintenu à Frs. 60'000.00.

##### Participations des communes aux frais administratifs, de communication et financiers

*Les montants des chapitres 0 Administration – 3 Culture et loisirs – 9 Finances (excepté chapitre 941) sont financés selon la clef de répartition établie dans les statuts (article 15, al. 1, lettre c), soit en francs par habitant à raison de 25% au prorata de la population dite légale selon le dernier arrêté du Conseil d'Etat et à raison de 75% au prorata de la population dite légale, pondérée par l'indice du potentiel fiscal.*

Les participations des communes sont détaillées dans l'annexe « répartition » qui accompagne le budget.

##### b) Transport et communications

65 Trafic régional

650 Trafic d'agglomération

Les honoraires et frais d'études pour le trafic d'agglomération sont évalués à Frs. 18'000.00 (dont 50 % subventionnés par le Canton).

Concernant le contrat de prestations avec les TPF pour l'exploitation des lignes de transport, le budget 2019 est légèrement inférieur à celui de 2018. Ceci est dû à une optimisation de l'imputation des coûts de notre prestataire de service. L'offre 2019 a été négociée à Frs. 3'300'000.00.

Le montant des subventions cantonales, poste 650.461.20 (Frs. 1'822'400.00), est identique à 2018, laissant supposer que les lignes 1 et 2 atteindront le 20 % de couverture requis, au contraire de la ligne 3 (situation actuelle).



### Participations des communes aux frais du trafic d'agglomération

Les montants du chapitre 650 Trafic d'agglomération sont financés selon la clef de répartition des statuts (article 15, al. 1, lettre a), soit en francs par habitant à raison de 25% au prorata de la population dite légale selon le dernier arrêté du Conseil d'Etat et à raison de 75% au prorata de la population dite légale, pondérée par l'indice du potentiel fiscal.

A noter que la Commune du Pâquier ne participe pas à ces frais, étant donné qu'elle n'est pas desservie par le réseau urbain de transports publics.

Les participations des communes sont détaillées dans l'annexe « répartition » qui accompagne le budget.

### **c) Environnement**

79 Aménagement

790 Aménagement du territoire

Le compte 790.318.00 Honoraires divers, a été augmenté de Frs. 20'000.00 par rapport à 2018, en vue d'un éventuel PA4 (réflexions et études en 2019).

L'amortissement du crédit lié au PA3 est en cours, soit une quatrième tranche pour 2019 d'un montant de Frs. 80'000.00, et figure au poste 790.395.00 du budget.

## **2. INVESTISSEMENTS**

### **a) Transports et communications**

620 Routes communales et génie civil

Le budget des investissements prend en charge la subvention versée par Mobul, à titre de solidarité, la part de la subvention reçue de la Confédération, et en revenu la participation de la commune où les travaux se réalisent.

### **Liste des travaux prévus par les communes membres en 2019 :**

#### **Mesures du PA1**

#### **Commune de Bulle :**

Routes :

- M3 Réaménagement axe entrée Nord (Rte Riaz), pour un montant de Frs. 4'483'550.00
- M4 Réaménagement de l'axe d'entrée ouest (Rue de Vevey), évalué à Frs. 843'000.00

Mobilité douce :

- M19(c) MD tronçon Coude- Pépinière, pour un montant évalué à Frs. 236'240.00
- M21(a) MD création liaison Champy – Chemin des Crêts, estimée à Frs. 168'990.00



**Commune Morlon :**

- M12 Compléments d'aménagement traversée de Morlon, le montant évalué est de : Frs. 603'550.00

**Commune Le Pâquier :**

- M24(a) Stationnement deux-roues dans les interfaces et lieux publics, montant évalué à Frs. 13'960.00

**Commune Riaz :**

- M10(a) Réaménagement de la traversée de Riaz, montant évalué à Frs. 142'000.00

**Mesures du PA3**

**Commune de Bulle :**

*Routes :*

- 1.1 Aménagement de la route de Riaz – Etape 2, estimé à Frs. 2'000'000.00
- 2.1 Aménagement arrêts de bus et contrôle accès carrefour Vevey/Pâla, estimé à Frs. 600'000.00
- 9.1 Réaménagement des giratoires « Accrochage Riaz » et « Accrochage Pâla, Frs. 900'000.00

*Mobilité douce :*

- 6.3 Création de la voie verte Gare - Planchy, pour un montant évalué à Frs. 2'500'000.00
- 6.7 Aménagement de la partie cantonale route Pâla, au profit de la MD, évalué à Frs. 500'000.00

**Commune de Riaz :**

*Routes :*

- 1.2 Prolongement de la ligne de bus 1 au Nord, estimé à Frs. 1'500'000.00

*Les investissements sont financés selon la clef de répartition des statuts 2009 (article 15, al. 1, lettre b) soit : la contribution est calculée pour 80 % à charge de la ou des commune(s) où les travaux sont exécutés ou pour laquelle/lesquelles ils sont réalisés et pour 20 % en francs par habitant au prorata de la population dite légale selon le dernier arrêté du Conseil d'Etat, pondérée par l'indice total utilisé pour la classification des communes de la Gruyère.*

**En conclusion, le Comité invite l'Assemblée des délégués à approuver les budgets de fonctionnement et des investissements 2019 tels qu'ils lui sont présentés.**

**Au nom du Comité de direction**

La Vice-Présidente  
Antoinette Badoud

La Présidente  
Marie-France Roth Pasquier